

LES ACTEURS DU CEL

Résumé

Les Contrats Educatifs Locaux concernent avant tout les écoles primaires (87%) et les écoliers âgés de 6 à 11 ans. Les lycées ont une place marginale dans le dispositif.

La moitié des contrats touche chacun moins de 350 enfants, mais la moitié des enfants concernés par le CEL se retrouve au sein de contrats en touchant plus de 1.500.

Un établissement en CEL sur huit est en ZEP et/ou REP.

La moitié des établissements en CEL a aménagé les temps du midi et du soir.

Les associations en CEL sont essentiellement des porteuses d'actions, seules 7,5% gèrent le contrat. La moitié siège au sein du comité local de pilotage.

Deux contrats sur trois fonctionnent avec moins de 20 intervenants. Les intervenants sont diplômés à 94%. Les qualifications « Jeunesse et Sports » concernent près de six intervenants sur dix, en premier lieu le BAFA (un intervenant sur trois).

Les établissements scolaires

L'étude porte sur 7181 établissements impliqués dans 1140 contrats. La répartition des établissements par niveaux est la suivante :

Tableau 1 : répartition des établissements en CEL

	Nb	%	Nb	%
	Etablissements en CEL		Ensemble des établissements	
TOTAL	7 181	100%	70 228	100%
Dont				
maternelle	1 781	24,8%		
élémentaire	2 136	29,7%		
primaire	2 308	32,1%		
Total 1^{er} degré	6 225	86,7%	58 842	83,8%
collège	815	11,3%	6 936	9,9%
lycée	128	1,8%	4 370	6,2%
Total 2nd degré	943	13,1%	11 306	16,1%
autres	14	0,2%		6,1%

NB : l'item « primaire » fait référence aux écoles, sans distinction entre maternelle et élémentaire, mais n'inclut pas les choix précédents.

Sources : Direction de la Jeunesse et de l'Education populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002
Direction de la programmation et du développement 2001

Le CEL concerne avant tout les établissements du premier degré, à 87%. Les collèges représentent 11,3% des établissements en CEL, ce qui constitue une légère sur représentation par rapport aux chiffres nationaux. On constate toutefois un faible nombre de lycées, ce qui correspond à l'orientation des circulaires qui ont centré le dispositif sur les moins de 16 ans.

Le public dans les établissements

Pour chaque établissement, est indiqué le nombre d'enfants et de jeunes concernés directement par le CEL. En nombre d'enfants, la prédominance du premier degré est atténuée puisqu'elle passe à 67% du nombre total (cf. tableau 2). Une fois de plus, la comparaison avec les chiffres nationaux, fait apparaître, en nombre d'enfants, une sur représentation du premier degré. Comme en nombre d'établissements, c'est le lycée qui est nettement sous représenté.

L'étude porte ici sur environ 1.000.000 d'enfants bénéficiaires dans les établissements concernés. La répartition par tranches d'âge est la suivante :

Tableau 3 : répartition de bénéficiaires par tranches d'âge

	Nb	%
TOTAL	977 239	100%
Dont		
2-5 ans	201 945	20,7%
6-11 ans	450 969	46,1%
12-16 ans	264 460	27,1%
Plus de 16 ans	59 865	6,1%

Source : Direction de la Jeunesse et de l'Education populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002

On voit que la tranche des 6-11 ans est largement la plus représentée avec près de la moitié du public des CEL, ce qui rejoint le constat précédent sur la prédominance du primaire. On voit également que si les établissements du second degré ne représentent que 13% du total, les plus de 11 ans, eux, représentent un tiers du public concerné. On peut supposer que l'effet est mécanique étant donnée la taille respective des établissements concernés.

Si on résonne par contrat, la répartition est la suivante :

Tableau 4 : répartition des contrats selon le nombre d'enfants touchés

	Nb. de contrats	%	Nb d'enfants	%
TOTAL	1 300	100%	977 239	100%
Dont				
Moins de 350 enfants	660	50,8%	104 427	10,7%
De 350 à moins de 700 enfants	258	19,8%	127 964	13,1%
De 700 à moins de 1.500 enfants	215	16,5%	224 201	22,9%
1500 enfants et plus	167	12,8%	520 931	53,3%

Source : Direction de la Jeunesse et de l'Education populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002

Si les contrats concernant plus de 1.500 enfants ne représentent que 13% de l'ensemble des CEL, ils représentent plus de la moitié du public.

Les établissements en zones ou réseaux d'éducation prioritaire

Environ 13% des établissements en CEL sont en zones ou réseaux d'éducation prioritaire (voir tableau 5). Ils se répartissent de la façon suivante :

Tableau 6 : répartition des établissements et des contrats en éducation prioritaire

	Nb. d'étabts	%	Nb de contrats	%
TOTAL	970	100%	190	100%
Dont				
En ZEP	442	45,6%	86	45,2%
En REP	372	38,3%	60	31,6%
En ZEP et REP	156	16,1%	44	23,2%

Source : Direction de la Jeunesse et de l'Education populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002

Si les ZEP et REP concernent 13% des établissements, ils touchent 17,6% des enfants. Il s'agit donc d'établissements de plus grande taille que la moyenne. Par ailleurs, on constate une légère sous-représentation des ZEP/REP par rapport aux chiffres nationaux (14,2% des établissements ; chiffres non connus pour les enfants). Cette donnée devra néanmoins être confirmée car la base de données ne contient pas des zones importantes comme le Pas-de-Calais et une grande partie de la région parisienne.

L'implication dans les CEL

Pour 53% des établissements, les actions mises en place dans le cadre du CEL sont en lien avec le projet d'école ou d'établissement.

Par ailleurs, 24% des établissements mettent à disposition du CEL hors temps scolaire leurs aides-éducateurs et 42,5% leurs locaux.

Concernant les établissements en ZEP/REP, l'implication apparaît plus forte. En effet, dans 70% des cas, les actions sont en lien avec le projet d'école ou d'établissement. De même, 38% de ces établissements mettent à disposition du CEL hors temps scolaire leurs aides-éducateurs et 60% leurs locaux.

Pour 916 établissements (près de 13%), le CEL s'est accompagné d'une modification des temps scolaires. Cet aménagement se porte de manière égale sur la journée, sur la semaine et sur l'année (cf. tableau 7).

L'aménagement des temps péri et extra scolaires, lui, a concerné un nombre plus important d'établissements, respectivement 67 et 44% du total. Dans un établissement en CEL sur deux, les temps du midi et du soir ont été aménagés et dans un tiers, les mercredis non travaillés et les vacances (cf. tableau 7bis et ter).

Les associations

L'étude porte sur 7.909 associations impliquées dans 1.403 contrats. Plus de la moitié d'entre elles font partie du groupe local de pilotage. L'association fait partie du groupe départemental de pilotage dans 31 départements sur les 87 qui constitue la base de données.

Ce chiffre bas peut s'expliquer par le fait que l'enquête porte essentiellement sur les associations locales, impliquées dans des contrats, tandis que les associations siégeant au niveau départemental sont le plus souvent des fédérations ou des associations départementales.

Dans 90% des cas, l'association est porteuse d'une ou plusieurs actions au sein du contrat. Dans 7,5% des cas, elle gère le contrat lui-même et dans 3,5%, elle assure une mission de formation.

Les intervenants

Leur nombre est de 32.000 environ pour 1.400 contrats. Ce sont des animateurs pour les trois quarts d'entre eux (cf. *tableau 8*).

Le nombre d'intervenants par contrat se répartit de la façon suivante :

Tableau 9 : répartition des contrats selon le nombre d'intervenants

	Nb. de contrats	%
TOTAL	1 400	100%
Dont		
Moins de 10 intervenants	523	37,4%
De 10 à moins de 20 intervenants	408	29,1%
De 20 à moins de 50 intervenants	344	24,6%
De 50 à moins de 100 intervenants	95	6,8%
100 intervenants et plus	30	2,1%

Source : Direction de la Jeunesse et de l'Education populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002

Les deux tiers des CEL fonctionnent avec moins de 20 intervenants et moins de 10% avec au moins 50 intervenants. Si l'on rapproche ces chiffres du nombre d'enfants par contrat (*tableau 4*), on constate des taux d'encadrements assez faibles. Ceci peut s'expliquer par l'écart entre le nombre théorique d'enfants concernés par le CEL au sein des établissements et le nombre réel d'enfants participants aux activités.

Au niveau des qualifications (cf. *tableau 10*), on constate une grande diversité des situations. L'item « Autre » concerne un tiers des intervenants mais il est difficile à analyser dans la mesure où il inclut un certain nombre de diplômes importants ne figurant pas sur la liste des propositions tels que les diplômes STAPS, les brevets sportifs fédéraux ou encore le DE Danse par exemple.

On constate toutefois, parmi les diplômes d'animation « Jeunesse et Sports », qui représentent 57% du total, une nette prédominance du BAFA, pour un tiers des intervenants. Si les Brevets d'Etat d'Educateur Sportif (BEES, dont BEESAPT) sont bien représentés, toutes les autres qualifications concernent moins de 5% des intervenants chacune. Les diplômes « Culture », eux, totalisent 5,5% des qualifications.

ANNEXES

Tableau 2 : nombre d'enfants concernés par le CEL selon niveau de l'établissement scolaire

	Nb	%	Nb	%
	Etablissements en CEL		Ensemble des établissements	
TOTAL	977 239	100%	12 171 000	100%
Dont				
maternelle	154 026	15,7%		
élémentaire	256 682	26,3%		
primaire	246 991	25,3%		
Total 1^{er} degré	657 699	67,3%	6 552 000	53,8%
collège	255 120	26,1%	3 366 000	27,7%
lycée	59 962	6,1%	1 506 000	12,4%
Total 2nd degré	315 082	32,2%	4 872 000	40,1%
autres	4 458	0,5%	747 000	6,1%

*Sources : Direction de la Jeunesse et de l'Education populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002
Direction de la programmation et du développement 2001*

Tableau 5 : répartition des établissements en CEL et en éducation prioritaire

	Nb	%	Dont en ZEP et/ou REP	% du nb. total
TOTAL	7 181	100%	970	13,5%
Dont				
maternelle	1 781	24,8%	288	16,2%
élémentaire	2 136	29,7%	335	15,7%
primaire	2 308	32,1%	212	9,2%
Total 1^{er} degré	6 225	86,7%	835	13,4%
collège	815	11,3%	129	15,8%
lycée	128	1,8%	6	4,7%
Total 2nd degré	943	13,1%	135	14,3%
autres	14	0,2%	0	-
Lecture : 1 781 écoles maternelles sont en CEL ; parmi celles-ci, 288, soit 16,2% sont aussi en éducation prioritaire.				

Source : Direction de la Jeunesse et de l'Education populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002

Tableau 7 : l'aménagement des temps scolaires dans les établissements en CEL

(plusieurs réponses possibles)

	Nb. d'étabts	%	% des étab. en CEL
TOTAL	916	100%	12,7%
L'aménagement à porté sur :			
la journée	511	55,8%	7,1%
la semaine	450	49,1%	6,3%
l'année	441	48,1%	6,1%
Lecture : 916 établissements en CEL ont procédé à un aménagement des temps scolaires ; 55,8% de ceux-ci ont aménagés la journée.			

Source : Direction de la Jeunesse et de l'Education populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002

Tableau 7bis : l'aménagement des temps péri scolaires dans les établissements en CEL

Péri scolaire		
Nb. d'étab.	%	% des étab. en CEL

(plusieurs réponses possibles)

Tableau 7ter : l'aménagement des temps extra scolaires dans les établissements en CEL

Extra scolaire		
Nb. d'étab.	%	% des étab. en CEL

(plusieurs réponses possibles)

TOTAL	4 819	100%	67,1%	TOTAL	3 138	100%	43,7%
--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	--------------	-------------	--------------

L'aménagement à porté sur :

L'aménagement à porté sur :

Le matin	2 448	50,8%	34,1%	Le mercredi	2 548	81,2%	35,5%
Le midi	3 659	75,9%	50,9%	Le samedi	1 049	33,4%	14,6%
Le soir	3 727	77,3%	51,9%	Les petites vacances	2 591	82,6%	36,1%
				Les grandes vacances	2 287	72,9%	31,8%

Lecture : 67,1% des établissements en CEL ont aménagé les temps péri scolaires ; parmi ceux-ci, 77,3% ont aménagé le temps du soir.

35,5% des établissements en CEL ont aménagé le temps péri scolaire du mercredi

Source : Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002

Tableau 8 : répartition des intervenants en CEL selon leur rôle

Nb	%
----	---

TOTAL	32 617	100%
--------------	---------------	-------------

Dont

Animateur	24 179	74,1%
Accompagnateur	3 173	9,7%
Autre	1 603	4,9%
ATSEM	1 183	3,6%
Coordonnateur	1 072	3,3%
Directeur	986	3,1%
Suivi administratif et financier	421	1,3%

Source : Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002

Tableau 10 : répartition des intervenants en CEL selon leur qualification

Nb	% du total	% du sous total
----	------------	-----------------

TOTAL	32 182	100%
--------------	---------------	-------------

Dont

Qualifications « Jeunesse et Sports »	18 389	57,1%	100%
BAFA	9 559	29,7%	52,0%
BEES (dont BEESAPT)	5 150	16,0%	28,0%
BAFD	1 597	5,0%	8,7%
BEATEP	1 120	3,5%	6,1%
DEFA	405	1,3%	2,2%
BAPAAAT	348	1,1%	1,9%
BASE	210	0,7%	1,1%
Qualifications « Culture »	1 772	5,5%	100%
Diplôme d'école de musique (dont DUMI)	882	2,7%	49,8%
Diplôme d'école d'art	644	2,0%	36,3%
Diplôme du conservatoire national	214	0,7%	12,1%
Diplôme d'école d'architecture	32	0,1%	1,8%
Ingénieurs	69	0,2%	
Autres	10 074	31,3%	
Sans diplôme	1 878	5,8%	

Source : Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, bureau des politiques éducatives territoriales 2002